(No 121.)

Chambre des Représentants.

SESSION DE 4869-4870.

COMMISSION DES PÉTITIONS.

FEUILLETON Nº 41.

1. - Prompt rapport

POUR LA SÉANCE DU VENDREDI 25 MARS 1870.

M. DE MACAR, rapporteur.

Numéros du feuilleton. Numéros du registre des pétitions.

1. 20554.

Par pétition datée de Marchin, le 18 janvier 1870,

Le conseil communal de Marchin prie la Chambre de décréter que les dépenses des cultes ne seront plus, en aucun cas, obligatoires pour les communes. — Concl. — Renvoi à M. le Ministre de la Justice, avec demande d'explications.

II. - Rapports ordinaires.

M. DE MACAR, rapporteur.

2. 20557. Par pétition datée de Schaerbeek, le 18 janvier 1870,

Les sieurs Bergé et Discailles, président et secrétaire de la Réunion électorale à Schaerbeek, proposent une modification à l'art. 59 de la loi communale. — Concl. — Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur, avec demande d'explications.

Numéros Numéros du du registre des feuilleton. pétitions.

3. 20674.-

Par pétition datée de Schaerbeek, le 2 mars 1870,

L'administration communale de Schaerbeek déclare appuyer la pétition des membres de la Réunion électorale de cette commune, ayant pour objet une modification à l'art. 59 de la loi communale. — Concl. — Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur, avec demande d'explications.

4. 20030. Par pétition datée de Loenhout, le 23 janvier 1869,

Les membres du conseil communal de Loenhout demandent qu'il soit accordé aux cultivateurs une indemnité du chef d'abattage, par ordre des vétérinaires du Gouvernement, de bestiaux atteints d'affection charbonneuse. — Concl. — Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur.

5. 20552. Par pétition datée d'Oisy, le 16 janvier 1870,

Les membres du conseil communal d'Oisy prient la Chambre de les autoriser à contraindre le receveur communal au remboursement de ce qu'il aurait indûment perçu et à réduire d'office son traitement au taux primitivement fixé. — Conel. — Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur.

6. 20538. Par pétition datée d'Assenne, le 21 décembre 1869,

Des habitants d'Assenne se plaignent qu'un échevin de cette commune, qui remplit les fonctions de bourgmestre, a pris part à des adjudications de travaux communaux.— Concl.— Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur.